

## **L'aide sociale mérite la confiance**

### **Intervention du Président de la CSIAS lors de l'assemblée générale du 21 mai 2008 à Viège**

Au fond, c'est paradoxal: au cours de ces deux, trois dernières années, le nombre de cas dans l'aide sociale est resté stable, voire en diminution à certains endroits. On parle d'une accalmie. L'augmentation des coûts a ralenti. Les finances publiques se portent très bien. Plus aucun canton n'est dans les chiffres rouges. Et également la plupart des villes ont pu signaler des bouclements de comptes positifs. Et pourtant, on a beaucoup parlé de perte de confiance ces derniers temps. N'était-ce vraiment que la découverte de cas d'abus qui a terni l'image? Qu'est-ce qui ne va pas dans l'aide sociale?

Oui, cela semble paradoxal: l'aide sociale protège plus de 250'000 habitantes et habitants de ce pays contre la pauvreté et la détresse. Ce sont davantage de personnes que les bénéficiaires de l'assurance chômage ou de l'assurance invalidité dont les dépenses sont toutefois deux à trois fois plus élevées que celles de l'aide sociale. L'aide sociale ne représente toujours qu'à peine trois pour cent des prestations de transfert social. Et pourtant, c'est à l'exemple de l'aide sociale qu'on pose cette question socialement explosive: pouvons-nous continuer à nous offrir l'Etat social?

Un autre paradoxe: cela fait des années que dure le débat politique sur la question si l'économie peut supporter l'augmentation de la TVA d'un pour cent ou si celle-ci réduirait durablement la compétitivité et l'avantage du site. C'est cette dernière hypothèse qui a également servi d'argument pour faire traîner l'assainissement urgent de l'assurance invalidité. Et voilà qu'un public éberlué vient d'apprendre que les grandes banques ont pu éponger des pertes d'un volume de près de 20 milliards de francs sans causer l'effondrement de l'économie. Alors que 20 milliards correspondent à quelque 8 pour cent de TVA! De deux choses l'une!

Autre contradiction : on demande aux organes exécutifs de l'aide sociale qu'ils ne fassent pas d'erreurs. Pas de tolérance en cas d'abus, c'est ce qu'on exige. Alors qu'il existe une corrélation évidente entre les ressources et le risque d'erreur. La tolérance zéro au tarif zéro n'existe pas. La sécurité et les contrôles ont un prix. Or, les ressources personnelles supplémentaires dont l'aide sociale avait un besoin urgent au cours de ces dernières années n'ont été accordées qu'au compte-gouttes. La reconnaissance et la confiance témoignées aux travailleuses et travailleurs sociaux étaient faibles. A la place, on a créé de nouvelles catégories professionnelles. Celle des détectives sociaux par exemple qu'on croit plus capables ou celle des risk managers pour l'aide sociale. Il ne reste plus qu'à espérer que ces derniers ne sont pas ceux que les banques ont virés au cours de ces dernières semaines.

Et dernier paradoxe: au cours de ces dernières années, chaque révision d'une assurance sociale a repoussé des responsabilités et des groupes de personnes dans l'aide sociale, alors que celle-ci devrait, en principe, n'intervenir que subsidiairement aux assurances sociales. Que ce soit la révision de la loi sur l'assurance invalidité, la révision de la loi sur l'asile ou celle de l'assurance chômage, l'assainissement des

systèmes respectifs s'est fait régulièrement aux dépens de l'aide sociale. Et ensuite ont se plaint de l'aide sociale qui ne parvient pas à réduire sa charge de cas. Je ne veux pas dire par là qu'il ne faille pas discuter d'une répartition judicieuse des tâches entre les différents systèmes - les réglementations actuelles ne sont pas toutes adéquates, mais faire comme si les problèmes déplacés se volatilisaient, ce n'est pas honnête. Il faudrait bien davantage un débat franc sur les tâches, les responsabilités et les financements. On sait que la Nouvelle péréquation financière ne s'est jamais intéressée à l'aide sociale. Malheureusement, faut-il dire avec le recul, car ainsi, l'aide sociale n'a jamais été intégrée dans le bilan global des tâches et des prestations publiques et les répercussions sur elle n'ont pratiquement pas été thématiques.

En considérant ces conditions cadre contradictoires dans lesquelles l'aide sociale doit s'affirmer, on peut dire qu'elle s'est très bien battue au cours de ses dernières années. Nous pouvons être fiers de ce que nous avons accompli. Premièrement, c'est le grand mérite des services sociaux et des autorités sociales que malgré ces conditions difficiles, l'aide sociale a réussi à remplir dans une large mesure sa fonction principale, c'est-à-dire la couverture du minimum vital de personnes dans le besoin. Malgré les lourdes charges – personnelles, financières et psychiques – nous avons su accomplir plus ou moins la mission que nous confie la loi. Cela ne va pas de soi. L'une des grandes forces de l'aide sociale réside dans son implantation dans le contexte local au-delà des couleurs politiques. L'ensemble des partis a contribué à ce succès. Même celui dont les représentants essaient de conquérir la souveraineté aérienne au-dessus des chopes de bière à force de slogans de lutte contre l'Etat social. Car sur place, il s'agit de résoudre les problèmes réels, il s'agit de chercher la collaboration, il s'agit d'ouvrir des perspectives aux bénéficiaires de l'aide sociale. C'est un travail à force de bras à la base qui n'a que peu à voir avec des idéologies.

Dans le cadre de la CSIAS, nous avons également atteint en commun des choses dont nous pouvons être fiers. Nous avons développé et introduit de nouvelles normes. Et ceci à une époque où les compromis et matière de politique sociale n'étaient plus possibles dans de nombreux domaines. Nous avons pu nous mettre d'accord sur un ensemble de règles, partagées par pratiquement tous les acteurs de l'aide sociale. C'est un grand succès. Les normes sont davantage axées sur les prestations et les incitations, et cela fait sens. Sans vouloir poser ces axiomes de manière absolue, il était décisif de privilégier les personnes aptes et prêtes à fournir une prestation propre par rapport aux autres. Le travail doit être payant! Mais il est également important et juste de trouver le juste équilibre entre l'orientation vers la prestation exigée par la société et la garantie du minimum vital exigée par le droit fondamental. Cette dernière fait partie de l'essence même de notre activité et la justifie. C'est notamment dans le domaine de l'insertion professionnelle que nous avons énormément appris, fait l'expérience des chances et des limites et contribué ainsi à un discours différencié sur la cohésion de la société et l'intégration dans la société.

La CSIAS s'est occupée également de la question des contrôles et des sanctions. Et elle s'est aussi prononcée publiquement à ce sujet, probablement un peu trop tard. En tout cas, nous avons été submergés d'une vague de critiques. On nous a opposé l'image des assistantes et assistants gentils, un tantinet naïfs, de gens bourrés de bonnes intentions. Nous savons qu'il s'agit là d'une caricature qui ne correspond guère à une réalité. Ne savons-nous pas tous que nos possibilités de contrôle sont

limitées? Que les abus existent? Entre-temps, nous avons relevé le débat. Nous avons aussi accepté que le recours à des «détectives sociaux» - quoi que le public entende par ce terme – peut être justifié dans certains cas tant que ceux-ci travaillent sur mandat des autorités sociales et dans le cadre de leurs compétences légales. En même temps, nous savons que la lutte contre les abus nécessite bien davantage que des vérifications ponctuelles. Il faut un management professionnel. Pour développer celui-ci, la CSIAS a réalisé beaucoup de choses au cours de ces dernières années.

Dans ce contexte, on peut mentionner nos efforts pour promouvoir la professionnalisation et la régionalisation de l'aide sociale. C'est une tendance irréversible. La plupart des habitantes et habitants ont aujourd'hui accès à un service social qui les soutient de manière professionnelle. Les petites communes dans lesquelles cette fonction est assumée par le système de milice sont aujourd'hui l'exception.

Par ailleurs, l'aide sociale a toujours attiré l'attention - et c'est une autre de ses tâches importantes – sur les groupes particulièrement touchés par la pauvreté. Mentionnons à cet égard les jeunes adultes. Le fait que le risque de pauvreté touche en premier lieu des personnes jeunes est confirmé par la science depuis longtemps, mais il n'est entré dans la conscience publique qu'au cours de ces dernières années. Entre-temps, la statistique d'aide sociale encouragée par nous a ouvert les yeux à de larges milieux et influencé le discours de politique sociale. Même si l'aide sociale est peu apte à résoudre les problèmes sociaux des adolescents et des jeunes adultes – l'intervention dans ce domaine doit être plus précoce -, la CSIAS a néanmoins réveillé le public politique avec ses prises de position. Que l'OFFT (Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie) vise à ramener le nombre de jeunes sans formation au-delà de la scolarité obligatoire de 10 à 5% et qu'il veuille maintenant traduire cet objectif déclaré dans les faits avec un coaching global est réjouissant et encourageant.

Nous pouvons également nous revendiquer du mérite d'avoir fait avancer au cours de ces dernières années la collaboration interinstitutionnelle (CII). Conjointement avec l'AOST (Association des offices suisse du travail) et la Conférence des offices AI, la CSIAS a donné l'impulsion à renforcer le caractère obligatoire de la collaboration. Même s'il reste un long chemin à faire, on peut constater que les liens entre les différents systèmes de sécurité sont nettement mieux connus aujourd'hui. Les projets CII, qu'ils réussissent ou qu'ils échouent, sont d'importants champs d'expérience pour le développement futur de l'Etat social.

Compte-tenu de ces faites et évolutions, l'aide sociale ne mérite-t-elle pas la confiance ? Je pense que oui, elle mérite la confiance ! Nous pouvons nous regarder en face et constater sans réserve: nous avons obtenu pas mal de chose avec les moyens limités qui sont les nôtres. Nous n'avons pas à craindre la comparaison avec d'autres acteurs. Pourquoi donc la méfiance à laquelle se heurte l'aide sociale? Pourquoi la perte de confiance diagnostiquée par l'opinion publique? La raison est peut-être simple: l'aide sociale soulève la désagréable question sociale de la solidarité et elle la soulève avec une pertinence incontournable. En effet, le droit fondamental stipule le devoir d'aider les personnes dans le besoin, et ceci indépendamment des causes de la détresse individuelle. En outre, le devoir d'assistance existe dès avant que les personnes dans la détresse aient fourni une prestation propre. Cet impératif moral n'est pas facile à supporter, d'autant moins

quand on suspecte une violation des règles de base d'une société solidaire qui impliquent la responsabilité propre et bannissent l'abus de droit. Mais c'est néanmoins cet impératif moral qui est orienté vers la dignité humaine et constitue ainsi la base de notre communauté étatique dont la force, selon le préambule de notre Constitution, se mesure au bien-être du plus faible de ses membres. Il est politiquement plus facile de discréditer les organes d'exécution de cette mission sociale que de remettre en cause les fondements constitutionnels de notre Etat social.

Il est évident que l'aide sociale comme tout instrument est susceptible de faire des erreurs. Et les erreurs entraînent la méfiance. L'aide sociale doit reconnaître ses erreurs ou dérapages, elle ne doit pas les nier. Elle peut et doit également interroger ses fondements. Atteint-elle les objectifs qui lui sont fixés ou parfois justement le contraire? Nous ne pouvons pas admettre de tabous. Tout comme nous ne pouvons pas éluder la question fondamentale de la solidarité. Elle est essentielle. Ce n'est pas dans l'aide sociale que se décide, mais c'est à travers de l'aide sociale que se manifeste le rêve d'une société juste. L'avons-nous abandonné, sacrifiée? La compétition du site, la compétition fiscale, le droit à l'accumulation illimitée de fortunes privées sans engagements sociaux sont-ils devenus les maximes sur lesquelles on peut construire l'avenir? L'économisation de tous les domaines de la vie est-elle réellement la réponse à toutes les questions de civilisation qui devraient nous occuper? Les expériences quotidiennes qui nous marquent nous invitent à corriger le tir. Car l'aide sociale ne gagne pas en confiance en éludant ces questions. Au contraire, elle doit les brandir en face de la société, tout comme elle doit faire comprendre aux personnes dans le besoin les règles du jeu d'une société axée sur la prestation. C'est à cette seule condition qu'elle peut assumer de manière crédible sa mission de médiatrice, son double mandat que la société et la clientèle lui ont confié. C'est à cette seule condition qu'elle peut gagner la confiance.

Aujourd'hui, nous avons atteint un point, où nous devrions non seulement repenser, mais redéfinir la fonction de l'aide sociale et ses assises institutionnelles. Il y a dix ans, nous avons constaté que l'aide sociale est de plus en plus appelée à amortir des risques structurels de pauvreté. Aujourd'hui, il ne peut plus être question d'aide temporaire, subsidiaire aux oeuvres sociales. L'aide sociale est devenue une oeuvre sociale de facto. Mais sur le plan institutionnel, ce pas est loin d'être franchi. Pour être l'égale des assurances invalidité, chômage et privées, pour être reconnue en tant qu'instrument majeur de la sécurité sociale, il lui manque pas mal de choses: une base nationale, un financement assuré indépendamment de la conjoncture, des standards organisationnels, des repères pour évaluer les services locaux et des armes égales pour remplir sa mission d'intégration. Le manque existant ne se manifeste nulle part aussi clairement que dans la collaboration interinstitutionnelle où l'aide sociale fait figure de parent pauvre.

J'ai donc la ferme conviction que le moment est venu d'agir sur le plan national. La revendication d'une loi fédérale cadre sur la couverture du minimum vitale bénéficie d'un soutien plus large que par le passé. Le fédéralisme n'est pas conçu comme un but en soi, mais interrogé quant à sa fonctionnalité. Il n'y a pas de contradiction entre standards nationaux et exécution locale. Les deux peuvent se compléter. Si nous voulons que l'aide sociale devienne une oeuvre sociale reconnue, nous devons la porter à ce niveau. En collaboration avec d'autres, la CSIAS devra s'attaquer à cette tâche. Il ne s'agit plus de la revendication séculaire d'une loi fédérale d'aide sociale

que la Conférence des assistants aux pauvres a formulée pour la première fois en 1905, alors que l'Etat social n'existait pas encore. Aujourd'hui, nous avons besoin d'un Etat social qui fonctionne. Pour le conserver et le développer, il faut donner à l'aide sociale une place appropriée dans le système de la sécurité sociale en Suisse. L'aide sociale mérite la confiance. Ceux qui lui témoignent cette confiance ne pourront lui refuser cette place au sein du système de sécurité sociale dont elle a besoin pour remplir ses importantes tâches politiques également à l'avenir.